

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Dix-neuvième session ordinaire
Genève, 27 février - 23 mars 2012

Point 3 de l'ordre du jour

Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable
en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant,
et à la non-discrimination à cet égard, Mme Raquel Rolnik,
sur sa visite en Algérie du 9 au 19 juillet 2011

Déclaration d'Idriss Jazaïry, Ambassadeur, Représentant
permanent

Genève, 6 mars 2012

Mme la Présidente,

Le Gouvernement algérien remercie la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, et à la non-discrimination à cet égard, Mme Raquel Rolnik, pour son rapport sur sa visite en Algérie du 9 au 19 juillet 2011.

La visite de Mme Rolnik s'inscrit dans le cadre des invitations lancées par M. le Ministre des Affaires étrangères en mars 2010 devant cette auguste Assemblée à sept procédures spéciales.

Ces invitations, dont trois auront ainsi été concrétisées au cours de l'année 2011, traduisent la volonté de l'Algérie de respecter ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme et de coopérer avec les mécanismes du Conseil des droits de l'homme.

Durant sa visite, la Rapporteuse spéciale a eu une totale liberté de contact et de déplacement. Elle a pu ainsi s'entretenir avec les représentants des différentes institutions gouvernementales au plus haut niveau, ainsi qu'avec les membres de la société civile de son choix et se rendre à l'intérieur du pays.

L'accès au logement décent est stratégique en Algérie car il y va de la stabilité et du bien-être social de la famille, cellule de base de la société algérienne.

Le secteur de la construction stimule, de plus, l'économie nationale et crée de nombreux emplois, ce qui est vital pour l'économie algérienne.

Comme dans d'autres pays en développement, l'accroissement rapide de la population et la forte concentration urbaine qui s'en est suivie ont engendré l'accumulation d'une demande importante de logements. Il fallait aussi répondre à de nombreuses situations imprévues engendrées par des catastrophes naturelles.

L'effort consenti en matière de réalisation du logement décent s'est poursuivi à un rythme soutenu depuis 1999, à la faveur de la mise en place d'une multitude de moyens et d'outils réglementaires, institutionnels, financiers, humains et matériels. Plus de deux millions de logements ont pu être livrés de 1999 à 2011.

Le programme électoral de S.E.M. Abdelziz Bouteflika, Président de la République, annonçait en 2009 la livraison de 1,2 millions de logements

de diverses catégories sur une période de cinq ans. Il y a lieu de préciser que les logements sociaux sont pris en charge totalement par le budget de l'Etat et sont destinés aux citoyens à faibles revenus et en situation de précarité.

A ce titre, la réalisation de logements sociaux et le soutien au logement rural ont été maintenus.

La promotion immobilière a été encouragée par des incitations en faveur des promoteurs et des acquérants, y compris au bénéfice de la classe moyenne.

La politique du logement a accordé aussi une grande importance à la qualité de l'urbanisme, à l'éradication de l'habitat précaire ainsi qu'au ralentissement de l'exode rural.

Certes en matière de réalisations de logements, les disponibilités financières ne sont pas, à elles seules, suffisantes pour résoudre la problématique du logement convenable.

Outre la mobilisation des assiettes foncières dans les principaux centres urbains du pays, le savoir-faire est également un autre défi qu'il y a lieu de relever pour assurer la bonne exécution des programmes de réalisation et de mise en œuvre de logements.

C'est compte tenu de l'ensemble de ces paramètres qu'il convient d'appréhender la problématique du logement en Algérie et de mesurer l'effort fourni en Algérie pour réaliser le droit au logement convenable.

Les pouvoirs publics, conscients des défis posés dans ce domaine, ne ménagent aucun effort pour assurer l'équité, la justice et la transparence dans la distribution du logement tout en continuant à s'attaquer à la principale cause de ce problème à travers la résorption de l'importante demande.

La forte pression de la demande produit parfois des mécontentements de personnes qui n'ont pas encore bénéficié de logement. Pour rappel, ces derniers disposent des recours garantis par la loi.

La politique nationale portant sur la distribution des logements est soumise à une réglementation très claire et précise assurant l'impartialité et l'objectivité.

Mme la Présidente,

Le Gouvernement algérien conteste les références faites dans le rapport à des questions sans lien avéré avec la réalisation du droit au logement. Certaines de ces références relèvent d'ailleurs du mandat d'autres mécanismes.

Il en est ainsi de celles relatives au statut de la femme, de certaines séquelles de la décennie tragique vécue par l'Algérie dans les années 1990, du concept de « déplacés internes », et du drame des disparus.

Le Gouvernement algérien exprime également ses réserves sur les affirmations qui tendent à généraliser certaines situations isolées et singulières (violence contre les femmes vivant seules, discrimination à l'égard des femmes dans l'accès au logement, clientélisme et manque de transparence, corruption en matière de distribution, taux de logements inoccupés...)

Le Gouvernement algérien a déjà apporté des réponses aux questions soulevées autour de la plupart de ces sujets par d'autres détenteurs de mandats compétents.

Ces observations n'entament en rien l'appréciation positive des autorités algériennes sur la qualité du rapport de Mme Rolnik.

Je souhaite à cet égard l'assurer que le Gouvernement algérien examine avec la plus grande attention ses recommandations.

Etant issues d'une coopération fructueuse et d'un dialogue constructif, il entend en tirer le meilleur parti pour faire évoluer les politiques nationales dans le sens de la réalisation de la pleine jouissance du droit au logement par la population algérienne.

Mme la Présidente,

La Rapporteuse spéciale a pu constater au cours de ses entretiens en Algérie, comme mentionné dans le rapport, l'enracinement profond de la conception du logement convenable comme droit fondamental dans la société algérienne et la place de l'accès à ce droit comme une des responsabilités majeures de l'Etat envers la population.